

Les Amis des Monastères

N° 157 - JANVIER 2009 - TRIMESTRIEL - 5 €



Les monastères de Dougne et d'En Calcat

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



IN MEMORIAM

MARCEL BERTHIER

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris il y a quelques jours seulement le départ de Monsieur Marcel BERTHIER, qui est parti rejoindre la maison du Père le 11 janvier 2009, jour du baptême du Seigneur.



Notre revue « Les Amis des Monastères » est en deuil car Marcel Berthier en a fait partie pendant plus de dix ans. Il commença à collaborer à nos cahiers avec Père Huteau et Mademoiselle Philippe en 1988. Il fut ensuite le rédacteur de la revue avec Monsieur Marguin à partir de 1990 et les communautés se souviendront de ses articles extrêmement détaillés et de sa passion pour l'Abbaye de Cadouin dont il raconta l'histoire à nos lecteurs de la croisade des Albigeois aux guerres de religion. Il transmit sa charge à François Estrangin au cours de l'année 1998 et nous laissons la parole à Dom Robert Le Gall, alors Président de la Fondation, qui lui rendit ainsi hommage : « Marcel Berthier a marqué nos cahiers de son empreinte, discrète et profonde. Leur contenu et leur qualité rédactionnelle doivent beaucoup à son intelligence passionnée, à son attention généreuse, à sa consciencieuse ponctualité ».

Il ajoutait, lors de notre Conseil d'Administration à l'Abbaye d'Acey : « La revue « Les Amis des Monastères » a été longtemps tenue avec grand soin et grande érudition par Monsieur Marcel Berthier que nous remercions beaucoup pour son travail précis, un vrai 'travail de bénédictin' et ceci de façon tout-à-fait bénévole en son Périgord si cher à Dom Marcel Blazy, mon prédécesseur ! »

Passionné d'histoire locale, Marcel Berthier collabora également aux Cahiers du Bugeois. On lui doit des travaux sur le Périgord et sur la famille du bienheureux père Charles de Foucauld. Achevant la mission qu'il s'était donnée, il a attendu pour partir la publication de son dernier livre sur son village du Périgord qui s'intitule « Trémolat, Quelques pages d'histoire », paru aux éditions PILOTE 24 (Périgueux) il y a quelques jours, dont nous ferons une recension dans notre prochain cahier.

Nos prières accompagnent ses deux petits enfants Vincent et Marion ainsi que leurs parents. Qu'il soit accueilli par le Seigneur avec les paroles de l'Evangile de saint Marc du jour de son départ :

« C'est toi mon fils bien-aimé ; en toi j'ai mis tout mon amour. »

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© *copyright* Photo :
le cloître d'En Calcat

Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

N° 09-289 - janvier 2009

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Père Achille Mestre

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 157 – Janvier 2009

Les monastères de Dourgne et d'En Calcat

Vœux 4

Avant propos 5

Culte et culture en Europe :
une relation exemplaire à la Parole
dans l'Esprit selon Benoît XVI
par Monseigneur Robert Le GALL 6

L'Abbaye Sainte Scholastique de Dourgne
*par Sœur Françoise-Romaine SOUDAN
et Sœur Marie-Christine MESSIN* 8

L'Abbaye d'En Calcat
par Frère Anselme 21

Chronique juridique
1. La vie religieuse et sa place en droit canonique
*2. Constitution de la Conférence
des Religieux et Religieuses de France*
par Père Achille MESTRE 32

Vie de la Fondation
Le Conseil d'Administration du 18 octobre 2008 41

Recensions 44

Annonces 47

Abonnez-vous 48

VOEUX



*J'ai dit à l'homme qui se tenait au seuil de cette année :
Donne-moi de la lumière pour que je puisse marcher
en sécurité vers l'inconnu.*

Et il a répondu :

*Sors des ténèbres et mets ta main dans la main de Dieu :
Ce sera pour toi mieux que la lumière
et plus sûr qu'un chemin connu.*

Shelley - 1792 – 1822

Amis des Monastères,

Lorsque vous lirez ces lignes vous aurez déjà parcouru un peu de chemin sur l'année 2009.

Il ne sera tout de même pas trop tard pour vous dire que les membres de la Fondation ont déposé les vœux qu'ils forment pour vous et tous les vôtres dans la main et le Cœur de Dieu.

A chacun des Amis des Monastères, nous souhaitons le meilleur. Jour après jour, notre gratitude se fait intercession et louange : notre prière présente au Seigneur vos soucis, vos épreuves, vos projets et vos joies.

C'est donc ensemble que nous avancerons sur ce chemin qui nous est encore inconnu mais qui tient sa seule sécurité de l'Amour de notre Dieu.

Sainte Année et Bonne Année !

AVANT-PROPOS

Ce numéro est largement consacré aux deux communautés bénédictines de Dourgne et d'En Calcat qui racontent leur histoire commune et singulière. La Fondation a eu le bonheur de les découvrir lors de son dernier Conseil d'Administration d'octobre. Qu'elles soient ici une nouvelle fois remerciées de leur généreux accueil !

Nos lecteurs retrouveront dans les premières pages Monseigneur Robert Le Gall, Président d'honneur de la Fondation, qui a bien voulu nous livrer ses réflexions sur le beau discours de Benoît XVI au monde de la culture.

Et puis, l'habituelle chronique juridique : le Père Achille Mestre y signe une étude sur la vie religieuse et y annonce la création de la CORREF, nouvelle instance d'Eglise.

Qu'il nous soit permis de révéler ici que le Père Achille Mestre vient d'en être nommé secrétaire général adjoint et que ce service le conduit notamment à quitter la rédaction de cette revue.

Nous sommes certains que nos lecteurs, à commencer par les communautés qui ont pu apprécier sa disponibilité et son écoute, se joindront à nous tous pour le remercier du travail remarquable donné à cette revue depuis des années.

M.T.

CULTE ET CULTURE EN EUROPE

UNE RELATION EXEMPLAIRE À LA PAROLE DANS L'ESPRIT SELON BENOÎT XVI

« Venez voir : c'est pour vous ! » Nous étions dans l'après-midi du vendredi 12 septembre 2008 et nous avions des rendez-vous successifs l'un et l'autre à l'archevêché de Toulouse, quand Monseigneur Hervé Gaschignard, mon Évêque auxiliaire, vint par les mots que je viens de citer m'inviter à venir regarder un moment la télévision. Le pape Benoît XVI était à Paris, entouré des Évêques de la Province d'Ile-de-France avant de gagner Lourdes pour les célébrations du 150^e anniversaire des apparitions de l'Immaculée à Bernadette. Je me suis donc laissé conduire devant le poste de télévision : Benoît XVI prononçait au Collège des Bernardins son discours adressé au monde de la culture.

Je n'ai pu voir et entendre qu'un tout petit moment de cette rencontre mémorable et, de fait, ce que disait le Saint-Père rejoignait en moi toute une formation, toute une expérience monastique à l'école de saint Benoît : une culture qui s'est développée à partir de la quête de Dieu ; une Parole divine qui nous invite au dialogue ; la psalmodie qui est un exercice de cette conversation. Ces quelques bribes saisies au vol me touchèrent d'emblée. J'ai lu le texte du discours dès qu'il a été

publié par les journaux et suis resté impressionné par un ensemble de réflexions de haut niveau, de grande profondeur, marquées souvent au coin de la finesse et même de la poésie, qui manifestaient la grande familiarité de Benoît XVI avec le monde monastique et la Règle de saint Benoît. Vraiment le nom qu'il a choisi révèle son âme.

Le Pape est parti du lieu où il se trouvait : un collège d'études à Paris pour des moines cisterciens, des moines qui suivaient la Règle de saint Benoît, pour qui le fond de l'identité monastique consiste à « chercher Dieu » : l'ancien qui veille sur celui qui demande à entrer au monastère doit d'abord s'assurer « qu'il cherche vraiment Dieu » (58, 7). Cette recherche se fait à partir de la Parole de Dieu : « elle requiert donc, souligne le Saint-Père, une culture de la Parole » ; et il cite une première fois un livre en or que nous affectionnons dans les monastères : *L'amour des lettres et le désir de Dieu* de Dom Jean Leclercq, de l'Abbaye de Clervaux (deux autres citations viennent dans les pages qui suivent).

Pour bien lire au chœur, ce qui se faisait à l'époque à la lumière de cierges ou de torches, dans des

manuscrits comportant de nombreuses abréviations, car le parchemin était cher, il fallait une solide formation aux lettres, à la lecture publique. Saint Benoît tient très fort à la qualité des lectures comme du chant ; il en va de l'honneur dû à Dieu, puisqu'il s'agit de l'*Opus Dei*, de « l'Œuvre de Dieu » : aussi, « personne n'aura la présomption de chanter ou de lire s'il ne peut s'acquitter de cette fonction de manière à édifier les assistants. Celui qui en aura reçu l'ordre de l'abbé le fera avec humilité, gravité et profond respect » (47, 3-4). Les Psaumes d'abord, puis les lectures, sont l'objet de l'étude constante des moines (8, 3). La psalmodie est la substance même de la conversation avec un Dieu qui vient vers nous ; il nous adresse la Parole et nous donne de pouvoir y répondre à la même échelle, sur la même tonalité : « Dans le *Livre des Psaumes*, dit encore le Pape, Dieu nous donne les mots avec lesquels nous pouvons nous adresser à lui », car « pour prier sur la base de la Parole de Dieu, la seule labialisation ne suffit pas, la musique est nécessaire. »

Pour chanter les Psaumes, lire les « leçons » de l'Office divin, autrement dit pour l'exercice du *culte*, une *culture* était nécessaire ; le premier induit la seconde, sous toutes les formes de l'art, du livre au chant, de l'enluminure à la sculpture, de l'architecture des sons à celle des églises et des cloîtres. La

lectio divina personnelle donne en effet de l'espace et du contenu à cette expérience communautaire de la Parole reçue et rendue. La Bible est un monde qui n'enferme pas, mais qui ouvre au contraire à toutes les dimensions de la vie de l'esprit, grâce à l'Esprit de liberté.

N'est-ce pas finalement ce qui peut expliquer le retentissement du discours de Benoît XVI au collège des Bernardins, au-delà de la première surprise du propos ? La culture du cloître, paradoxalement, est génératrice d'espace intérieur : la fréquentation du *Logos* – du Verbe, Parole de Dieu – et de l'Esprit qui est inséparable de lui, fait naître et renaître à la liberté des enfants de Dieu, capables de devenir avec lui des « créateurs » et des bâtisseurs d'un monde fraternel dans l'amour vrai.

Reléguer à la sphère privée ou subjective la recherche de Dieu, caractéristique de l'être humain, ouvert à l'infini de l'être, du bien et du beau, est réducteur. Ce « serait la capitulation de la raison, le renoncement à ses possibilités les plus élevées et donc un échec de l'humanisme, dont les conséquences ne pourraient être que graves. Ce qui a fondé la culture de l'Europe, la recherche de Dieu et la disponibilité à l'écouter, demeure aujourd'hui encore, conclut le Saint-Père, le fondement de toute culture véritable. »

† fr Robert Le Gall, o.s.b.
Archevêque de Toulouse
Président d'honneur
de la Fondation des Monastères

L'ABBAYE SAINTE SCHOLASTIQUE DE DOURGNE



Dourgne.

Naissance et croissance : **1891 – 1927**

Au pied de la Montagne Noire, dans une grande plaine balayée par le vent d'autan, mais tapissée de prairies verdoyantes, de champs de blé et de maïs, si vous arrivez de Toulouse, d'Albi ou de Carcassonne, vous découvrirez l'abbaye de Sainte Scholastique reconnaissable de loin à son clocher pointu. Elle est située entre le joli petit village de

Dourgne et l'abbaye de nos Frères de Saint Benoît d'En Calcat au clocher carré.

Comment sommes-nous arrivées dans ce diocèse d'Albi ? Dourgne est la patrie de Dom Romain Banquet, moine de la Pierre-qui-Vire dans le Morvan et Père spirituel de Marie Cronier, notre fondatrice. C'est lui qui, en 1890, fondera l'abbaye d'En Calcat. Où et comment se sont-ils connus ? À l'abbaye des

bénédictines de Jouarre, au diocèse de Meaux, où en 1874 Marie Cronier originaire de Paris faisait ses études et Dom Romain venait y donner des conférences et assurer un ministère de confesseur. Par la suite, Marie Cronier comprit que Jésus désirait "une oeuvre double, deux monastères, dont elle et Dom Romain seraient respectivement les fondateurs, les instruments". Ce ne sera pas une Congrégation nouvelle, mais une floraison nouvelle de l'antique Règle de Saint Benoît. "Aucune innovation, la Règle, rien que la Règle mais aimée, étudiée, traduite en actions". Réaliser cette Œuvre du Cœur de Jésus demandera sept années de préparation.

En janvier 1890 : Marie Cronier et ses trois premières compagnes sont accueillies fraternellement par les Bénédictines de la rue Monsieur à Paris afin de s'initier à la vie monastique. En juin, elles font un séjour à l'abbaye de Sainte Cécile de Solesmes. Le 18 juillet, elles arrivent dans une maison de Dourgne après un pèlerinage à Rocamadour. Cette maison les abritera pendant que leur monastère se construira.

Le 24 septembre 1891, les cinq premières moniales font leurs vœux perpétuels dans l'église de Dourgne et élisent **Mère Marie Cronier** comme Prieure.

Le 5 août 1892 : Grand branle-bas pour le transfert dans le nouveau monastère. Et la vie communautaire s'organise au rythme des Heures de l'Office Divin. Elles sont déjà quinze.

Comment vit la Communauté ? Le jardin potager et une petite ferme fournissent la nourriture. Deux sœurs ont été accueillies par les bénédictines d'Urt au diocèse de Bayonne pour apprendre à faire le fromage. Mais Mère Marie Cronier pense aussi à la formation spirituelle et intellectuelle de ses filles. Elle fait installer une petite bibliothèque avec de bons livres.

De l'autre côté de la route, le monastère « jumeau » d'En Calcat se construit. Cependant, Dom Romain continue à venir régulièrement visiter la jeune communauté de Dourgne et à l'exhorter à la vie monastique. En 1903, départ des moines « expulsés » par l'État : ils vont en Espagne.

La communauté de Sainte Scholastique continue à croître. En 1906 elles sont déjà 45. On a besoin d'agrandir les bâtiments mais l'argent manque. On pense aussi à bâtir une église. En 1909 on commence à construire le Chapitre qui, à partir de 1912, servira d'église provisoire. En mai 1914 on ouvre le chantier de la crypte de la future église... mais

le 3 août, tous les ouvriers s'en vont : ils sont mobilisés. Les travaux reprendront après la guerre et se termineront avec la dédicace le 24 septembre 1927.

De la dédicace de l'église au concile : 1927-1964

Ce 24 septembre 1927, dédicace de l'église longuement préparée. Il faut savoir que ce sont les sœurs qui ont fait les vêtements liturgiques et les vitraux.

La dédicace est un sommet. Mais l'accroissement de la communauté demande de nouvelles adaptations. En 1934, notre nombre nous permet de fonder deux monastères : un, en Italie et l'autre près de Lourdes.

Tout ce labeur épuise notre fondatrice et le 24 juillet 1937, le Seigneur vient la chercher pour la combler de sa joie après 47 années données généreusement à son service.

Mère Marie-Scholastique Lagrave est élue deuxième abbesse le 23 août 1937.

Au début de son abbatiat, elle dit à la Communauté : "Remercions Dieu du passé, vivons bien le présent et reprenons avec joie ce long chemin de la vie, dont chaque journée doit être un degré de plus d'union à Dieu."

Mère Marie Scholastique doit faire face au développement des deux fondations de 1934 et à l'union d'une communauté nombreuse et diversifiée.

La nuit du Jeudi-Saint 1940, pendant qu'un grand nombre de sœurs est en prière près du reposoir, le feu prend à la ferme. La plupart des bêtes peuvent être mises en sécurité mais toute la ferme sera à reconstruire. C'est une question de subsistance pour nous car nous vivons en autarcie presque complète produisant le lait, le beurre et la viande ainsi que le blé pour le pain, cuit dans notre boulangerie. Tous les légumes et les fruits viennent de notre jardin.

Les moniales de l'époque se souviennent des six années très dures de la guerre, des hivers glacials, des restrictions, etc.

Au lendemain de la guerre, notre situation économique est catastrophique. Nous faisons du "rentrayage" pour des usines de textiles des environs : il s'agit de "stopper" les défauts des pièces d'étoffe de laine. Cela est assez pénible pour les yeux, mais ça nous aide à vivre. Nous assurons le raccommodage du linge d'En Calcat. Plus tard, nous assurerons le lavage de leur linge et du linge de leur hôtellerie. Nous faisons

aussi des images et des travaux de broderie. Nous vendons du beurre et du fromage. Mais ce n'est pas suffisant.

En décembre 1945, nous réorganisons nos activités agricoles. À la ferme intérieure, tout va bien. Les sœurs travaillent énormément, soignent le bétail et cultivent le potager et le verger qui produisait beaucoup. Mais à la ferme extérieure, le Gazel, un métayer aidé de plusieurs ouvriers élevait des vaches de labour pour travailler les terres. C'est ruineux et le travail pas toujours très bien fait... Les sœurs prennent également en charge cette partie des terres. Plus tard, nous achèterons un petit tracteur qui supprimera avantageusement les vaches de labour et tout le personnel pour les soigner. Nous nous équipons en bon matériel agricole. La Constitution apostolique de Pie XII en date du 21 novembre 1950 va dans ce sens : « C'est un devoir de conscience pour les moniales non seulement de gagner honnêtement leur vie à la sueur de leur front mais aussi de se rendre chaque jour plus aptes à différents travaux, selon les exigences de notre temps » (art.8.3/2). Les évêques donnent ainsi plus volontiers l'autorisation de sortir de clôture pour aller travailler sur nos terrains situés en dehors de la clôture.

Nous élargissons la gamme de nos activités lucratives. À partir de 1950, nous faisons des travaux de dactylographie pour Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, qui prépare, à En Calcat, sa traduction des psaumes en français. Plus tard, nous "taperons" les cours de théologie du Père Labourdette, dominicain de Toulouse. En 1951 nous achetons un Duplicateur Gestetner. À partir de là va se développer la ronéo qui deviendra l'offset et durera jusqu'en 1997 date à laquelle seront vendues les dernières HAMADA. En effet, il devient impossible de faire face à une concurrence effrénée.

La "Broderie" qui parmi ses activités confectionne des chasubles deviendra "le tissage" lors de l'achat du premier métier à tisser "Jacquard" en 1960. Deux autres métiers sont acquis par la suite. Ils nous permettent aujourd'hui encore de faire du « tissé main » pour confectionner chasubles, étoles, chapes mais aussi pour faire des métrages de tissus pouvant être utilisés en coussins, écharpes ou autres. Aujourd'hui cet atelier existe encore ; de nouveaux dessins, de nouvelles harmonies de couleurs sont étudiés.

Mais revenons aux années 50. Nous adaptons l'horaire pour faciliter le travail rentable en



Un métier à tisser à Dourgne.

donnant davantage de temps aux emplois. Nous supprimons le "travail commun" qui réunit toute la Communauté pendant une heure chaque jour mais n'est guère rentable.

À côté du travail lucratif, il y a aussi le travail intellectuel et la formation spirituelle. En 1949, le Père Abbé Germain offre à Mère Marie Scholastique de stimuler nos intellects par quelques cours que des moines viennent nous donner régulièrement : théologie, philosophie pour celles qui le veulent, vie de l'Église contem-

poraine pour toutes. L'Écriture Sainte nous est laissée en étude personnelle, favorisée par une bonne bibliothèque.

Voilà pour Sainte Scholastique, mais nous "ne sommes pas une île". Et notre Abbesse a le cœur large pour aider d'autres monastères. C'est ainsi qu'en 1952, elle entend l'appel des moniales de l'abbaye Notre Dame de Protection de Valognes, dans le Cotentin et qu'elle leur envoie en 1953 un groupe de sœurs pour les aider.

En 1965, c'est la communauté de La Loyère, en Saône-et-Loire, plus tard transférée à Vénère que nous aidons.

Le couronnement de l'abbatiale de Mère Marie-Scholastique, sa dernière œuvre et peut-être celle qu'elle aura aimée le plus sans avoir pu la visiter à cause de sa mauvaise santé, sera la fondation au Togo, en 1963, du monastère de l'Assomption de Dzogbégan, proche de celui de nos Frères de l'Ascension. Elle tient à accompagner à Bordeaux, sa patrie, chacun des groupes de partantes qui prend le bateau pour Lomé.

Rappelons que notre communauté comporte alors plusieurs « catégories » de sœurs, les moniales de chœur, les sœurs converses et les oblates. En 1964, Mère Marie-Scholastique verra le début de l'unification de la Communauté qu'elle avait tant désirée.

À ce moment, se tient le concile Vatican II dont nous suivons le déroulement avec attention, et même, peut-on dire, avec passion, de 1962 à 1965. Au réfectoire, nous écoutons le témoignage du Père Antoine Wenger, dans *La Croix*, et aussi les récits de notre Archevêque Monseigneur Claude Dupuy qui vient nous rendre visite entre les sessions du Concile.

Aujourd'hui : 1964-2008

Le 29 janvier 1965 le Père Dominique Hermant est élu 5^e abbé d'En Calcat.

Mère Marie-Scholastique donne sa démission en mai 1965 et le 8 de ce même mois, Mère Marie-Sabelline Castany est élue troisième abbesse : toutes les professes perpétuelles participent à l'élection.

À Mère Marie-Sabelline revient la mise en place de l'héritage de Vatican II et d'abord, l'achèvement de l'unification de la Communauté. Désormais toutes les professes perpétuelles sont sur un « pied d'égalité », dans l'esprit du décret "*Perfectae Caritatis*" sur l'adaptation de la vie religieuse.

En communauté, les décisions vont se prendre après consultation de toutes les sœurs. Nous aurons ainsi des sondages, des questionnaires, des échanges et des votes. Cela se manifeste particulièrement à propos de la liturgie. C'est ainsi qu'il faut de nombreuses réunions au sujet de l'adoption du français pour la psalmodie. Et, lorsque le 16 juillet 1968, quatrième anniversaire de la Bénédiction abbatiale de Mère Marie-Sabelline et soixante-dix-huitième de notre fondation, on chante en français les trois psaumes de Complies, c'est un événement !!!

L'esprit de Vatican II étant un esprit d'ouverture, de partage et d'entraide entre communautés, spécialement entre moniales, un coup d'envoi est lancé à Poissy, en juin 1966 d'où naîtra la CRCC (Commission des Religieuses Contemplatives Cloîtrées) qui deviendra le SDM (Service des Moniales).

Pour les réunions entre Bénédictines, le démarrage est plus long. C'est seulement en juin 1971 que se tient, à Jouarre, la première réunion des Abbesses et Prieures bénédictines de France. Après bien des préparatifs à tous les niveaux, Mère Marie-Sabelline y travaille beaucoup. Chacune arrive en se demandant ce qui va se passer car on se connaît fort peu. En 1974, on propose de se retrouver à Dourgne. Au cours des échanges, on découvre qu'en dépit des apparences, des différences d'habits, de coutumes, d'usages, on a toutes les mêmes problèmes, les mêmes points d'interrogation et surtout le même désir d'aider nos communautés à vivre selon nos règles propres, en les adaptant à notre époque. Le fait de mettre, petit à petit, nos problèmes en commun permet de chercher ensemble des solutions valables et de faire bénéficier les unes et les autres des bons conseils ou informations

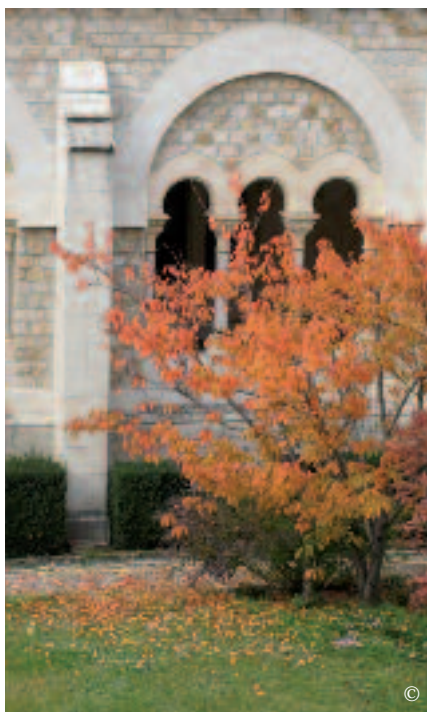
qu'on peut recevoir de spécialistes, de personnes compétentes et dévouées. Nous avons été largement aidées par la Fondation des Monastères, en particulier par le Père Jacques Huteau et bien d'autres collaborateurs de cette oeuvre.

Les problèmes portent notamment sur la formation, celle des novices et des professes, "la formation permanente" sans oublier celle des abbesses. Les assemblées du SDM et les réunions des Bénédictines de France sont des lieux d'enrichissement spirituel.

De là naissent des initiatives comme "les jalons bibliques" qui permettent de travailler l'Écriture Sainte dans les monastères, ou bien la théologie avec les "fiches doctrinales" - initiatives auxquelles Mère Marie-Sabelline travaille. Il s'ensuit des sessions annuelles dans les monastères qui permettent aux jeunes générations de se connaître.

La formation à la liturgie nous vient par le Père Martimort de Toulouse que nous avons la chance de bien connaître.

Mais il y a aussi les problèmes économiques communs à tous les monastères. Comment gagner notre vie ? Comment former nos économes à la gestion et à la comptabilité, sans oublier les pro-



Cloître de Dougny.

blèmes de la situation légale de nos communautés ? Dans ce domaine, l'aide nous est donnée par M. Lavagne et M. Audibert.

Côté santé que prévoir ? Rappelons la réunion historique du 20 juillet 1977, au sujet de l'adhésion à la Sécurité Sociale à laquelle participent deux sœurs de notre communauté.

Le besoin de formation s'étend à tous les domaines : infirmerie, alimentation, économat. Progressivement, des sœurs de la communauté participent à ces

diverses sessions.

L'aide auprès d'autres monastères peut se concrétiser en envoyant une sœur pendant douze ans au monastère de Faremoutiers et une autre sœur sera Prieure à Mas-Grenier de 1971 à 1977.

Mère Marie-Sabelline prend à cœur notre fondation du Togo qui n'a que deux ans lors de son élection. Elle la visite régulièrement et s'intéresse beaucoup aux constructions, spécialement à celles de l'église.

Que devient notre vie économique à cette époque ? À la ferme, il fallut vendre les vaches atteintes par une épidémie et augmenter le nombre des brebis-mères. L'atelier de reprographie s'agrandit avec l'achat d'une offset qui nous permet d'imprimer, entre autres, les livres du P. Jean Lafrance, à partir de 1972. Les ateliers de reliure et de tissage se développent également.

Divers lieux de travail sont revus ; il faut moderniser l'installation de notre buanderie.

L'hôtellerie des familles, une vieille maison située à 150 mètres du monastère, tenue par une famille du pays, devient insuffisante pour recevoir parents, amis et les personnes demandant à

venir passer quelques jours de solitude et de recueillement chez nous. En 1984, une nouvelle construction est adjointe à la vieille maison.

Un domaine très important qui polarise beaucoup notre attention, notre intérêt et surtout notre prière, après le Concile, c'est l'œcuménisme. Chaque année, à l'occasion de la semaine de prière pour l'Unité, un prédicateur est reçu dans les paroisses et les Communautés. Cela nous vaut des conférences remarquables en particulier : le Professeur Nicolas Kouloumine de l'Institut Saint-Serge de Paris en 1966, le Pasteur Bosc en 1969, le Frère Pierre-Yves Emery de Taizé en 1970, et le Pasteur Visser't Hooft en 1974. Nous avons aussi de très bonnes relations avec le Père Fabre et les Avents.

Durant les vingt années d'abbatat de Mère Marie-Sabelline, la communauté connaît une grande vitalité avec un important renouvellement des générations.

En septembre 1985, Mère Marie-Sabelline a 75 ans, elle cède sa place à une plus jeune. Le 26 septembre, nous élisons **Mère Agnès Feur**.

Nous commençons à penser à 1990, date à laquelle nous fêterons le centenaire de notre fondation.

Notre église a besoin d'un décapage complet de ses murs, noircis par les fumées d'encens et de cierges. Occasion pour envoyer notre orgue, en pièces détachées à Nantes où la Maison Renaud va lui donner un regain de jeunesse. Lorsque nous reprenons place au chœur, nous inaugurons une nouvelle disposition ; l'Abbesse dans les stalles près du sanctuaire, au lieu du trône qui était tout à fait au fond de l'église.

Le 25 novembre, pour le premier anniversaire de sa bénédiction abbatiale, Mère Abbesse donne à chacune un exemplaire des nouvelles Déclarations sur la Règle de Saint Benoît pour notre monastère. Elles viennent d'être approuvées par Rome. Ce travail de transformation des anciennes Déclarations pour les mettre en conformité avec le nouveau Code de droit canonique de 1983 est réalisé en collaboration avec les trois autres monastères de Subiaco, Valognes, Venière et Dourgne, assistés par le Père Willibrord.

Dans la perspective du centenaire, notre archiviste, Sœur Marguerite, prépare avec l'aide compétente et dévouée du Père Bernard Billet, archiviste de Tournay, le "Mémorial » des fondateurs, premier volume de *Selon ta Parole* où sont présentés, avec

beaucoup de notes explicatives, les textes autobiographiques de Dom Romain Banquet et de Mère Marie Cronier.

Au milieu de tout cela où en est notre situation économique ? En 1986, nous vendons nos brebis car nos « bergères » sont parties qui, pour le Togo qui, pour le Paradis. Ce domaine, comme beaucoup d'autres, demande des compétences qui ne s'acquièrent pas facilement. Une question se pose alors : que faire des cinquante hectares de prairies et de terres labourables qui entourent le monastère ? Nous établissons des "commodats" ou "prêt à usages" prévus par le Code Civil, avec trois agriculteurs du canton et une association, l'AFDI.

Deux de nos ouvriers agricoles arrivent aussi à l'âge de la retraite. Nous ne gardons plus qu'un ouvrier plus jeune qui continuera à entretenir le jardin potager jusqu'à sa propre retraite.

Du côté des ateliers, c'est l'introduction, à la reprographie, du premier ordinateur ; le second servira à la comptabilité.

Trois ans après son élection, Mère Agnès entre à l'hôpital de Toulouse. Moins de trois mois plus tard, elle part pour la Maison du Père. De l'hôpital, elle nous envoie un message sur cassette : "Ne considérons pas les événe-

ments actuels sous un angle purement négatif. C'est celui qui apparaît en premier. En profondeur nous voyons que Dieu travaille. Il a son projet. C'est sa façon mystérieuse de nous préparer au centenaire qui sera, nous le verrons par la suite, bien plus fécond que ce que nous aurions pu inventer ou souhaiter. N'oublions pas que Dieu est Amour, mais il ne peut rien sans notre participation active à son plan d'amour. Entrons ensemble dans cet appel qu'il nous lance. Je sens et je sens très fort que vous répondez de tout votre cœur sans phrase, avec foi. Je crois que nous sommes sur la bonne voie. Multiplions entre nous les gestes, les preuves de l'amour fraternel, de façon très simple mais active, qui resserrera notre tissu communautaire."

Le 5 janvier 1989, elle retourne à Dieu accompagnée d'une de ses sœurs Sœur Maria-Pilar qui ne se réveillera pas après l'opération d'une fracture du col du fémur.

Le 15 avril, nous élisons notre cinquième Abbessse : **Mère Françoise-Romaine Soudan** jusqu'ici Prieure, après avoir été Sous-Prieure et Cellérier. Le Père Abbé Thierry lui donne la bénédiction abbatiale le 16 juillet qui

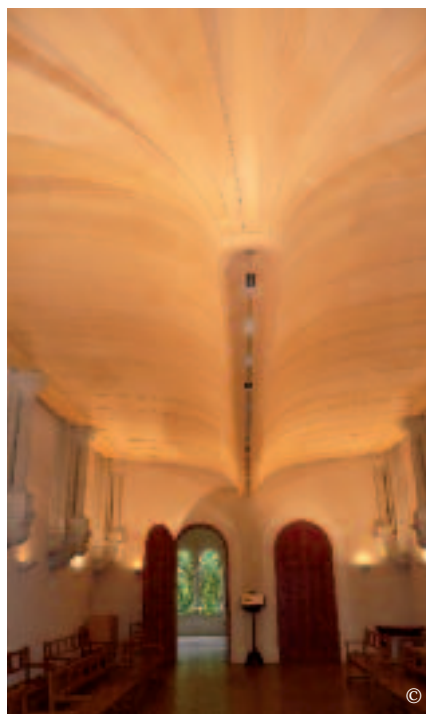
est le quatre-vingt-dix-neuvième anniversaire de notre fondation ; nous sommes vraiment entrées dans la préparation immédiate du centenaire des deux abbayes.

Pour commencer, en octobre, Mère Françoise-Romaine part visiter nos sœurs du Togo où elle retournera plusieurs fois.

Était-ce aussi pour ouvrir le centenaire que le 26 décembre, sous l'effet d'un vent violent, trente-trois mètres du mur de clôture s'effondrent ? C'est un miracle que notre cellérier qui passait par là n'ait pas été blessée. En avril, le mur est reconstruit par le maçon de Dourgne et son équipe, aidé du noviciat d'En Calcat et des cantonniers envoyés par la mairie.

Au long de l'année 1990 se succèdent les festivités : rencontres à En Calcat et à Sainte Scholastique avec nos frères, visite du monastère par nos familles, nos amis et nos voisins sans oublier les communautés issues de l'Œuvre (c'est ainsi que nous nommons les communautés qui sont nées de l'inspiration de Dom Romain et de Mère Marie) et d'autres communautés amies.

Le centenaire n'est pas une fin mais un tremplin vers l'avenir.



Salle du chapitre de Dourgne.

Il est bien connu que les travaux occupent une place importante dans tous les monastères : rénovation, transformation, adaptation... Nous aussi le vivons année après année. Parmi les plus importants des années 90, signalons l'infirmerie. Le nombre des sœurs âgées augmentant, il faut penser à une rénovation complète de l'infirmerie. Les travaux sont réalisés en 1992. On coule une dalle de béton aux deux tiers de la hauteur du chapitre permettant de relier deux ailes. Dix-neuf cellules adaptées à nos sœurs

anciennes et agrées par notre caisse de Sécurité Sociale sont installées. Occasion de revoir le chauffage de notre Chapitre « coupé » le rendant ainsi praticable toute l'année.

Pour le secteur lucratif, certains de nos ateliers sont déclarés, d'autres non. Cela créait des confusions qui pouvaient être dommageables. En 1990, est créée la SASCO (Société des Ateliers de Sainte Scholastique) où sont regroupés tous les ateliers ainsi que le magasin. En 1991, nous développons les prestations de service notamment en prenant en charge la gestion du SECLI (Secrétariat des Editeurs de Chants pour la Liturgie) qui assure la gestion des droits des fiches de chants utilisées dans la liturgie.

Durant son abbatiat, Mère Françoise-Romaine cherche à intensifier la formation des sœurs prenant de nombreux contacts avec des professeurs de l'Institut Catholique de Toulouse.

Le nombre des membres de notre communauté commence à diminuer : les départs pour le ciel sont plus nombreux que les entrées au noviciat. Il ne nous est plus possible d'aider d'autres communautés comme nous l'avions fait jadis. Par contre

notre « présence fraternelle » est toujours pratiquée et encouragée par notre abbesse.

En 1998, à la suite de la démission de Mère Françoise-Romaine, **Mère Léonce Mauriès** est élue sixième abbesse.

Un des premiers secteurs à réorganiser est celui de l'hôtellerie. Nos bâtiments d'accueil se composent de deux lieux : la maison des familles, Béthanie, agrandie en 1984 et la ferme, le Gazel, transformée en maison d'accueil pour les jeunes dans les années 1970 lorsque nous avons réduit nos activités agricoles. La maison des familles était tenue par des salariées qui approchaient de la retraite. Il nous paraît nécessaire de modifier notre organisation en assurant nous-mêmes le service de l'hôtellerie. En 2004, Béthanie est vendue et dans les tours de façade du monastère dix chambres sont créées. Ainsi nos hôtes logés au monastère peuvent participer de plus près à notre vie. Et afin de partager avec eux un peu de ce qui nourrit notre vie monastique, nous organisons diverses sessions.

À l'occasion de ces travaux, nous créons un magasin adapté à la vente des produits des autres monastères et de quelques productions locales.

Nous venons de remettre à neuf plusieurs cellules permettant ainsi un regroupement des sœurs en un même lieu - ce qui entraîne des économies de chauffage.

Nos activités lucratives connaissent peu de changements fondamentaux ces dernières années mais la diminution du nombre des sœurs nous oblige à nous adapter.

Quant à notre fondation du Togo, elle devient indépendante et fait même une fondation dans le Nord du pays. Maintenant ce

n'est plus nous qui les visitons mais ce sont elles qui viennent vivre un temps parmi nous.

Ces lignes veulent seulement vous décrire quelques traits de la vie à Sainte Scholastique. Pour ceux qui ne le sauraient pas Scholastique est la sœur jumelle de Benoît !

Il nous reste à vous inviter à venir nous visiter si, un jour, vous passez par le Tarn. Vous pourrez partager avec nous notre liturgie et un peu de notre vie.

*Sœur Françoise-Romaine SOUDAN
Sœur Marie-Christine MESSIN.*

L'ABBAYE D'EN CALCAT

I. UN PEU D'HISTOIRE

Le fondateur

Louis Banquet, le futur Dom Romain fondateur d'En Calcat, est né en 1840 dans le hameau qui porte ce nom sur la commune de Dourgne dans le Tarn, diocèse d'Albi. Après des études à Castres il entre au séminaire d'Albi, puis au monastère de la Pierre-Qui-Vire, fondé dans le Morvan par le Père Muard en 1850. Ordonné prêtre en 1867, il deviendra vite maître des novices mais, en même temps, comme le voulait l'inspiration de cette communauté, il s'engagera très activement dans la prédication. Le projet du Père Muard était en effet celui d'une communauté monastique à la fois traditionnelle (vie communautaire de prière dans un lieu retiré) et nouvelle (prédication de « missions paroissiales » en réponse aux besoins créés par la « déchristianisation » des campagnes, déjà très perceptible à cette époque).

C'est dans ce contexte que Dom Romain rencontra, en 1874, à l'Abbaye de Jouarre, une jeune fille, Marie Cronier, qui achevait là ses études. Ce fut

décisif pour la suite car une amitié spirituelle très profonde se développa entre le moine et la jeune laïque, et c'est Marie Cronier qui eut l'intuition de ce qui, sous son premier nom, devait s'appeler *l'Oeuvre* : une double fondation monastique, masculine et féminine, conforme aux intentions du P. Muard et à l'esprit de saint Benoît. Elle en fit part à Dom Romain, le 29 janvier 1883, alors qu'il se trouvait au Prieuré Saint Pierre-de-Canon, tout près de Salon-de-Provence, à la tête d'une maison d'études que La Pierre-Qui-Vire avait décidé d'installer à cet endroit pour la formation des jeunes moines.

Dès lors, Dom Romain, tout en continuant sa fonction et la prédication, se consacra à préparer la double fondation d'En Calcat. Aussi est-ce dès 1890 que sera donné le premier coup de pioche à En Calcat sur un terrain hérité de ses parents par Dom Romain, tandis que Mère Marie Cronier et ses premières compagnes s'installaient provisoirement dans une maison de Dourgne. Toutefois, l'installation définitive, sinon des sœurs du moins des frères, fut gravement



En Calcat, vue aérienne.

contrariée par l'expulsion des religieux due au gouvernement d'Emile Combes en 1903. La communauté choisit de se réfugier en Catalogne. A quoi s'ajoute la perte de dix membres de la communauté tués pendant la guerre de 1914-1918. Le retour d'exil n'aura lieu qu'à la fin de la guerre et notre église ne sera terminée et consacrée qu'en 1935.

Le tempérament de Dom Romain le faisait aller sans détour à l'essence des choses avec une logique pouvant parfois paraître un peu brutale sans doute parce

qu'il était trop pénétré de charité profonde à l'égard de ceux qu'il conduisait pour penser qu'il pouvait les peiner. Il gouvernait avec décision et fermeté, et son grand esprit de foi, son expérience des épreuves et sa patience ont fait de lui un directeur unique : l'esprit bénédictin, disait-il, est *un esprit de profonde humilité et de confiance en Dieu (...) de sévérité pour soi-même et d'amour pour ses frères, cet esprit qui ne néglige pas la plus petite observance et qui est cependant très large et très libre.*

Il mourut en 1929 à l'âge de quatre-vingt-huit ans à l'abbaye

de Sainte-Scholastique où il s'était retiré en 1923, après l'élection de son premier successeur, Dom Marie Cambarrou.

Environ un siècle après, la communauté s'apprête à élire son huitième abbé car l'actuel, le Père André-Jean Demaugé, considère que ses déjà douze années d'un heureux abbatiat appellent maintenant une autre suite, une autre étape.

Les bâtiments

Les constructions ont fortement marqué la courte histoire de notre monastère (118 ans en 2008). La *vieille aile* fut entamée en 1890. Complètement rénovée en l'an 2000, elle abrite aujourd'hui la bibliothèque au rez-de-chaussée et au premier étage, et l'infirmerie au deuxième. *L'hôtellerie neuve*, construite en 1996, est ainsi qualifiée car elle remplace un bâtiment déjà destiné à l'accueil des dames ou des couples devenu non seulement vétuste mais inadapté aux normes de confort et d'esthétique souhaitées à notre époque. Comme en témoigne déjà la Règle de saint Benoît, l'accueil ne constitue pas un à-côté de la vie bénédictine ; et d'autant moins qu'aujourd'hui beaucoup de personnes, à titre individuel ou en groupe, cherchent des lieux où approfondir leur foi et trouver une oreille attentive. Aussi arrive-t-il assez

souvent – les cuisiniers (tous moines) en savent quelque chose – que nous ayons autant de repas à servir pour nos hôtes que pour nous-mêmes qui sommes déjà soixante.

Mais la communauté, dans les années qui ont immédiatement suivi la deuxième guerre mondiale, a pu compter jusqu'à 139 membres auxquels il convenait d'ajouter une trentaine d'enfants pensionnaires de notre *alumnat* qui datait des débuts de la fondation (selon les conditions de l'époque) mais qui, devenu inadapté à l'époque suivante, fut fermé en 1966. Cela explique l'importante surface de nos bâtiments où l'on a pu, autrefois, se sentir à l'étroit, mais qui correspondent tout à fait, aujourd'hui, au nombre que nous sommes et à celui de nos hôtes. L'ensemble des bâtiments construits entre 1918 et 1940 (y compris l'église) est sans doute assez imposant mais heureusement édifié dans la belle pierre polychrome qu'il n'a pas fallu aller chercher bien loin puisqu'elle provient d'une carrière située sur la commune même de Dourgne.

II. LA VIE QUOTIDIENNE

Ora : la prière

Le *chœur* est le lieu où nous nous réunissons pour chanter les *louanges* de Dieu à partir du

premier Office de la journée, justement appelé les *laudes*. Elles se célèbrent à 6 h 20 (7 h 20, le dimanche) et donnent pour ainsi dire le coup d'envoi d'une série d'autres heures (sexte, none, vêpres et vigiles) tandis que la messe conventuelle est célébrée à 9 h. (10 h, le dimanche). Nous chantons les psaumes en français ainsi que beaucoup d'hymnes et d'antiennes produites après la réforme liturgique du concile Vatican II. A cet égard, nous sommes très redevables, entre autres trop nombreux pour être cités, à notre Père Clément Jacob, décédé en 1977, qui fut un musicien connu. Mais, surtout pour la messe et certains offices festifs, nous restons très fidèles au chant grégorien auquel nous reconnaissons une valeur spirituelle étroitement unie à sa beauté.

Le rythme des prières ainsi chantées au long du jour nous aide à réactualiser de temps en temps, en l'explicitant, notre désir de vivre continuellement en *présence* de Dieu ou, comme on le dit volontiers maintenant, d'être *présents à sa présence* à quelque moment que ce soit et quelle que soit l'activité à laquelle nous avons par ailleurs à nous consacrer.

Y contribue de manière essentielle et très traditionnellement *bénédictine* la *lectio divina* : c'est

une lecture individuelle de la Bible, méditée et priée à laquelle nous consacrons, dans le silence, tout le temps (soit environ deux heures) qui sépare la fin des *laudes* du début de la messe. Ce temps de *lectio*, même s'il appelle à divers degrés selon les possibilités ou la vocation de chacun, un réel travail d'approche du texte, n'est pas conçu comme un temps *d'étude* : il vise à ce que le sens spirituel, plus riche et varié que le littéral, permette au lecteur une *rencontre personnelle* avec le Christ qui, pour les chrétiens, en fournit la clé de compréhension.

Labora : le travail

Pendant de longs siècles, la vie agricole a été l'essentiel du travail monastique, entouré cependant d'un artisanat très diversifié qu'exigeait la situation souvent isolée des monastères. Il en était globalement de même à En Calcat pendant une bonne moitié du XX^e siècle. Mais quand, en 1979, les frères ont élu pour abbé le frère Thierry qui était alors responsable de la ferme et de ses 400 brebis, il fallut vendre les brebis et mettre les terres (environ 70 hectares) en fermage. Aujourd'hui le verger survit un peu difficilement, mais le potager reprend vigueur à proportion de l'importance que le souci écologique prend dans nos esprits pour assurer la qualité de nos repas et



“Mille fleurs sauvages” Tapiserie de Dom Robert.

de notre environnement.

D'autres activités faisaient vivre le monastère depuis de nombreuses années. La librairie, d'abord toute petite dans un coin de la porterie, créée pour les besoins de l'évangélisation, s'est développée au fil des années, jusqu'à nécessiter la construction d'un vaste espace de 200 mètres carrés en 1987. L'année suivante, avec d'autres libraires du domaine religieux, En Calcat s'associait à la fondation des librairies SILOË. Malgré l'incertitude actuelle que l'internet et les nouveaux progrès de l'audio-visuel font peser sur la diffusion du

livre, la librairie est encore aujourd'hui notre premier gagne-pain.

Saint Benoît recommande de respecter dans toute la mesure du possible le don que chacun a reçu de Dieu. Cette recommandation est d'autant plus utile qu'il existe des dons plus rares et donc plus remarquables, en particulier les dons artistiques. Or en Calcat ne fait pas exception à la règle qui veut que la vie monastique attire les artistes. Le père Luc Girot (1873-1916) nous a laissé de beaux portraits de moines. Peintre à Montmartre avant son entrée au monastère, le frère Luc Rétif (1887-1966) a dessiné les

vitraux de notre église. Plus récemment, Dom Clément Jacob (1906-1977) et Dom Robert (1907-1977) se sont fait respectivement, dans la musique et dans la tapisserie, une réputation débordant de beaucoup l'espace d'une notoriété locale. Dans l'art du vitrail en dalles de verre, les pères Ephrem Soccard (1903-1985) et Denis Hubert (1932-1999) ont fait vivre un atelier qu'a repris le frère David d'Hamonville quoique sur un rythme ralenti par ses nombreuses occupations.

« Les Editions de l'Abbaye d'En Calcat », créées au lendemain de la seconde guerre mondiale, eurent pour but de faire connaître les artistes du Quattrocento (Giotto, Fra Angelico et autres primitifs inspirés) plutôt que l'art « saint-sulpicien » qui se taillait la meilleure part du marché dans l'imagerie d'alors. Éditée plus récemment, l'œuvre de Dom Robert connaît aujourd'hui un succès croissant.

Outre les ateliers nécessaires à l'entretien du monastère (menuiserie, serrurerie...) l'artisanat d'art reste vivant chez nous à travers les ateliers de céramique, et l'atelier de fabrication de cithares. Ce dernier est né d'une passion pour la liturgie. Dans la lignée des expérimentations qui ont

suivi le Concile, la cithare s'est révélée un instrument adapté pour accompagner l'Office dans beaucoup de petites communautés. On mit au point un système de modulateurs qui améliora beaucoup la cithare classique qu'on dénomma « psaltérion d'En Calcat ». Plus récemment, d'autres recherches ont abouti à la création d'un psaltérion en fibres de carbone, moins sensible aux variations de température et d'hygrométrie.

III . UNE COMMUNAUTE FRATERNELLE

Qu'as-tu fait de ton frère ?

La Règle de saint Benoît veut que l'on fasse précéder le nom du moine que l'on interpelle du mot de *frère*. Cela vise à maintenir solidement dans nos mémoires que se trouve, au fondement de notre vie, le désir de réaliser une véritable fraternité. La Bible nous dit clairement que l'homme n'accède à sa pleine humanité que par le souci du prochain. Et les moines ont compris eux aussi que leur recherche de Dieu, même dans sa forme spécifique, passe nécessairement par une relation fraternelle de qualité.

Il n'y a pas de *fraternité* sans une *paternité* qui la fonde. Bien entendu c'est en tant que *fils de Dieu* que nous sommes frères.

Cependant, saint Benoît veut qu'on appelle *père* et *abbé* (c'est la même chose) le frère élu pour gouverner la communauté. Il en donne une justification assez étonnante au premier abord. En effet, c'est, dit-il, que, parmi ses frères, il tient la place du Christ, ayant auprès d'eux le même rôle que celui-ci auprès de ses disciples : leur indiquer le Père (qui est aux cieux), le leur faire entendre et voir à travers ses paroles et ses actes.

Ainsi l'abbé est-il celui qui nous guide sur la route. Une route aussi longue et accidentée pour lui-même que pour nous, et qui est essentiellement celle de la charité entendue au sens des deux commandements qui résument et régulent tous les autres. Si la route est difficile, c'est que le frère, même quand il est celui qui nous accepte pleinement, est aussi celui qui nous met en face de nos limites et faiblesses. Nous pouvons, certes, chanter de tout cœur, avec le psalmiste : « Voyez ! Qu'il est bon, qu'il est doux d'habiter en frères tous ensemble ! » (Ps 112). Mais cela ne saurait nous éviter d'éprouver ce qu'ont de contraignant le service de l'autre et le don de soi. Une vie sans contraintes ne serait qu'une vie rêvée, une illusion ; mais le frère est là et, en défini-

tive, c'est lui, avec ses qualités comme avec ses défauts, qui nous permet d'aller jusqu'au bout de la route en nous faisant entendre, aujourd'hui comme hier, la question primordiale qui s'adresse à toute l'humanité : « Que fais-tu pour tes frères ? »

Le silence

Il existe un élément très important de l'ambiance fraternelle telle que nous la voulons : le *silence*. Souvent mal compris de ceux qui n'ont jamais fréquenté de monastère, il est au contraire très apprécié de ceux qui viennent, à En Calcat comme ailleurs, chercher calme et recueillement. Nous en avons de nombreux témoignages. Il faut comprendre que le silence (qui n'est pas « mutisme ») n'est pas tant voulu pour lui-même que pour ce qu'il permet. Au réfectoire, par exemple, il n'a pour but, en nous obligeant à nous taire, que de poser la condition d'une commune attention à un propos qui a plus d'intérêt que n'en aurait la banalité ordinaire des « propos de table. »

Ne parler que si l'on a quelque chose à dire serait déjà un principe très efficacement modérateur de la tendance à bavarder. Mais, plus profondément, pourquoi ne pas bavarder ? Pour la raison très

positive qu'en nous taisant hors des moments où il est nécessaire de parler, nous nous rapprochons de l'intériorité qui nous permet, devant Dieu, de nous voir tels que nous sommes, et de vivre dans la vérité. Cette vérité que nous avons tendance à fuir car, souvent, elle nous pèse. Il faudrait qu'à travers la parole d'un moine on puisse sentir aussi le silence qu'il s'est imposé, au jour le jour, dans la rencontre du réel.

L'obéissance

Ce qui caractérise aussi la fraternité, c'est que les frères ne doivent pas seulement obéir à leur abbé car ils doivent aussi, aux termes même de la Règle, s'obéir *mutuellement*. Cette qualification de *l'obéissance* - qui fait qu'elle doit être *mutuelle* - est tout à fait de nature à corriger l'idée fausse que l'on s'en fait quand on l'imagine comme un garant de l'unité sous la forme qu'elle avait encore, dans un contexte culturel aujourd'hui dépassé, où la valeur individuelle de la personne n'était pas assez reconnue pour qu'on pût la concevoir autrement qu'aux couleurs de l'uniformité. Déjà saint Benoît, tout au long de sa Règle, insiste sur la nécessité de plier l'idéal théorique aux nécessités qu'impose la diversité des lieux, des temps et des personnes. Or, justement, les temps actuels,

notre environnement culturel, nous amènent à percevoir d'une manière nouvelle la valeur de l'individu dans la personne et, par conséquent, à nous éloigner d'un regard sur la subjectivité qui la verrait surtout comme une possible menace d'erreur ou de rébellion. Celui qui obéit est aussi celui qui *choisit* d'obéir. L'étymologie du mot nous indique d'ailleurs qu'*obéir* signifie fondamentalement *écouter* et nous renvoie très utilement aux premiers mots du Prologue de la Règle : *Ecoute, fils, les instructions du maître et penche l'oreille de ton cœur*.

Aussi l'obéissance qui nous est demandée n'est-elle pas celle qui nous demanderait de renoncer à notre propre responsabilité. Au contraire, elle la sollicite en demandant à chacun de ne prendre ses décisions qu'en ayant d'abord *écouté*, accueilli en lui-même par *l'oreille de son cœur*, l'avis, l'attente, l'intérêt, le désir de ses frères.

IV. TRADITION ET MODERNITE

Les techniques modernes

Les réseaux de communication que nous utilisons aujourd'hui ont leurs lointains ancêtres dans le monde monastique. Vous en doutez ? Dépliez une carte des

fondations de Cluny, et vous découvrirez une toile au maillage serré qui couvre l'Europe, reliant abbayes et prieurés (800 connus en 1077) du sud de l'Italie au nord de l'Allemagne, limites extrêmes du monde occidental.

En ce temps-là, point de câble à haut débit ni de ligne optique, mais des courriers parcourant des chemins peu sûrs. Ils portaient des parchemins roulés dans leur sac. Certains de ces parchemins atteignaient la longueur de vingt mètres. On ne connaissait pas alors le format compressé ! Mais beaucoup d'informations circulaient déjà entre les monastères, même si ce n'était pas encore par le fax ni par le web... Les monastères isolés d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine disposent de ces outils précieux pour communiquer rapidement et c'est fort heureux. La plupart des monastères ont un site internet et il existe un site-portail des monastères (www.abbayes.net) où l'on trouve beaucoup d'informations sur l'histoire et l'actualité de la vie monastique et, même, la possibilité de participer à des offices en ligne ! Notre propre site (www.encalcat.com) a été créé en l'an 2000.

Il va de soi que ces nouveaux moyens de communication, pour les moines comme pour tout le

monde, comportent le risque de se laisser submerger par un flot d'informations inutiles au gré d'une utilisation sans discernement. Mais chaque époque appelle sa propre forme d'ascèse en fonction des défis qui lui sont posés et, si la vie monastique à l'école de saint Benoît a pu déjà traverser quinze siècles, c'est que, sans se couper de la culture de son époque, elle met en jeu des racines plus profondes et plus essentielles de l'être humain. Le fait que saint Benoît ne propose dans sa Règle aucun projet particulier, aucun apostolat à réaliser, aucune mission à accomplir, donne à la vie monastique beaucoup de souplesse et d'adaptabilité aux circonstances pour être fidèle à son inspiration propre qui est de se former en une communauté fidèle à l'Évangile et capable, « par surcroît » (ce n'est pas un but), de dessiner dans le temps l'image du Royaume annoncé par le Christ et avant lui par les Prophètes : celle d'une humanité qui se détourne des idoles du moment, réconciliée avec Dieu, avec elle-même et la nature.

La nature

Les techniques modernes ne sauraient nous faire oublier que la nature est une vieille compagne de l'humanité et que les moines,

en fonction de leur propre histoire, peuvent être aujourd'hui des témoins privilégiés et nécessaires. Sans nostalgie pour des temps anciens où la vie était réglée sur le rythme des saisons, nous ne pouvons oublier la nature qui nous enveloppe et nous porte, ni la souiller, ni l'exploiter à outrance au risque de la détruire. Leur commune étymologie unit d'ailleurs *l'humus* et *l'humilité* dans l'ajustement au réel.

Le moine n'est pas un écologiste-né ; mais, à En Calcat, nous poursuivons une réflexion sur tous les aspects de notre vie, depuis la nourriture et sa provenance jusqu'à l'organisation de notre habitat et la qualité de notre environnement. Nous avons toujours veillé à l'entretien de notre parc (arbres et fleurs) ; nous accordons une attention très spéciale à notre rucher ; nous faisons l'essai d'une production par nous-mêmes d'une partie de notre pain complet. Nous avons engagé les études nécessaires à un chauffage au bois. Plus généralement, face à la logique de croissance et de consommation dont les effets délétères sont devenus évidents, nous devons réentendre saint Benoît qui demande à chacun de se contenter de *ce qui suffit*. L'aune qui définit le *suffisant* est sans doute élastique suivant

les époques et les lieux. Il n'empêche que la simple raison le dit : on ne peut amasser à son seul profit sans léser, par-delà toute une chaîne d'intermédiaires, notre environnement proche ou lointain, et les hommes qui y vivent.

V. AUPRÈS ET AU LOIN

Les relations de la communauté avec l'environnement proche ou lointain (par exemple le diocèse ou l'Afrique) ont beaucoup évolué depuis l'époque de la fondation. D'une part, nous n'avons jamais oublié que le premier projet du P. Muard était celui d'une congrégation à la fois monastique et missionnaire ; et cette filiation a beaucoup marqué les premières années d'En Calcat, environ jusqu'à la seconde guerre mondiale. Mais, d'autre part, l'évolution sociologique de la France et, même, les inflexions théologiques dans la vie de l'Eglise au XX^e siècle devaient progressivement modifier, à En Calcat comme en d'autres monastères, à la fois les demandes que l'Eglise nous adresse et nos propres possibilités d'y répondre. La Confédération bénédictine en général et la Congrégation de Subiaco à laquelle nous appartenons sont des structures juridiques très souples, et cela a très volontairement pour but l'autonomie de chaque communauté.

Mais cette souplesse n'exclut pas – elle la favorise au contraire – les gestes d'entraide et de solidarité que sollicitent les circonstances.

Les « ministères »

Nous avons coutume d'appeler « ministères » les services que nous pouvons rendre à l'extérieur alors que nous utilisons plus volontiers le terme d'« accueil » pour tout ce qui se fait au monastère. En parfait accord avec les évêques successifs de notre diocèse, nous n'exerçons plus, depuis environ 1960, de charges dans les paroisses, sauf dans le voisinage immédiat quand il y a nécessité. En revanche nous sommes, par l'intermédiaire du frère Xavier, présents dans les réunions du doyenné et du diocèse quand la pastorale d'ensemble rend souhaitable notre participation ainsi que celle de nos sœurs de Sainte Scholastique : journée de récollection au monastère ou, comme tout récemment, initiations à la liturgie des heures ou à la *lectio divina*. Autant dire que, dans le cadre respecté de notre indépendance juridique, nous entretenons des liens étroits d'amitié et de collaboration avec l'Eglise d'Albi. Sur un autre plan, nous avons une « commission d'entraide », animée par le frère Paul Marie, qui vient en aide à de nombreuses associations, en France ou ailleurs dans le monde.

Les fondations

Après la fondation de Madiran (1936) devenue Abbaye de Tournay (Hautes Pyrénées), le grand nombre des moines (dans les années 1945-1960) a permis encore la fondation au Maroc (1952) de Toumliline d'où devaient sortir par la suite les communautés de Bouaké (Côte d'Ivoire) et de Koubri (Burkina Faso). Puis ce fut, en 1962, la fondation du prieuré de Dzogbégan, devenu Abbaye, au Togo.

Aujourd'hui, ces communautés africaines, par leur nombre, leur jeunesse et leur vitalité, sont devenues plus capables que nous d'envisager de nouvelles fondations. Toutes ont maintenant leur complète autonomie, mais nous leur restons très unis dans l'aide que nous pouvons encore leur apporter. Sur le plan financier parfois, mais aussi et surtout sur le plan de la formation. Ainsi le frère Jean-Luc, à l'heure où ces lignes sont écrites, revient d'un séjour de deux mois en Afrique où il poursuit, depuis déjà plusieurs années, un effort suivi de formation. Et le Père Thierry Portevin, qui fut notre sixième abbé avant de devenir Président de la Congrégation, est aujourd'hui responsable de la communauté de Mahitsy à Madagascar.

*Frère Anselme
En Calcat.*

CHRONIQUE JURIDIQUE

I. LA VIE RELIGIEUSE ET SA PLACE EN DROIT CANONIQUE

1. La vie religieuse fait partie de la **vie consacrée**. Celle-ci est définie au canon 573 § 1 dans une remarquable approche théologique et spirituelle qui vérifie, s'il en était besoin, que le Code de 1983 rompt bien avec la conception plus légaliste, plus formaliste du Code de 1917. Nous pouvons en juger à la lecture de ce canon qui pourrait parfaitement être 'ruminé' dans la méditation et la prière :

« La vie consacrée par la profession des conseils évangéliques est la forme de vie stable par laquelle des fidèles suivant le Christ de plus près sous l'action de l'Esprit Saint, se donnent totalement à Dieu aimé par-dessus tout pour que, dédiés à un titre nouveau et particulier pour l'honneur de Dieu, pour la construction de l'Eglise et le salut du monde, ils parviennent à la perfection de la charité dans le service du Royaume de Dieu et, devenus signe lumineux, ils annoncent déjà la gloire céleste. »

De cette remarquable définition, qui réconcilie bien droit et spiritualité, je retiendrai deux points qui ont été particulièrement repris et discutés au Synode de 1994 sur la vie consacrée.

Suivre le Christ de plus près fait référence à la profession des **conseils évangéliques** : par la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, le consacré s'engage à configurer sa vie au Christ. De tels conseils sont parfois qualifiés de 'majeurs' car ils embrassent toute la vie : ils reposent sur un appel particulier de Dieu pour un choix de vie bien déterminé. A la différence des simples préceptes évangéliques qui induisent à se bien comporter envers Dieu (par la prière ou le jeûne) et envers son prochain (par l'aumône par exemple).

Une question délicate et intéressante se pose : les conseils évangéliques sont-ils d'origine divine ? Ce qui en filigrane pose la question : la vie consacrée est-elle de droit divin ? Ou bien de droit ecclésiastique seulement ? Est-elle intangible ou bien conjoncturelle ? Certains évêques, au Synode, plaidaient pour reconnaître la vie consacrée comme de droit divin, notamment parce-que ancrée dans la parabole du jeune homme riche. Dans son exhortation apostolique de 1996, *Vita consecrata* (V.S.),

Jean-Paul II ira moins loin. Évangéliquement, il préférera rapporter la vie consacrée à la Transfiguration : « *Les consacrés font une expérience unique de la lumière qui émane du Verbe incarné* » ; ils ont à être transfigurés avec le Christ, et comme Lui entrer dans l'intimité du Père par l'Esprit Saint (n° 14 s.). Autrement dit, selon une heureuse formule du Père Dortel-Claudot, on peut repérer un « *fondement christologique de la vie consacrée.* » Et de fait, à l'intention des consacrés, de nombreux canons du Code visent le Christ comme maître de doctrine : le canon 600, sur le conseil évangélique de pauvreté nous invite « *à l'imitation du Christ qui, de riche qu'il était, s'est fait pauvre pour nous* » ; le canon 601 nous invite « *au conseil évangélique d'obéissance, assumé en esprit de foi et d'amour à la suite du Christ obéissant jusqu'à la mort* » ; enfin au canon 602, « *la vie fraternelle, propre à chaque institut, unit tous les membres dans le Christ comme dans une même famille particulière.* »

Dans ces conditions, on ne sera pas étonné que Jean-Paul II ait pu souligner que la vie consacrée est « *un élément constituant et irremplaçable de l'Eglise* » (n° 29). Oui, elle appartient à la sainteté de l'Eglise et relève du signe. Un signe de sainteté justement, auquel le Pape accolait plusieurs superlatifs comme excellence ou perfection. Ainsi, intégrée dans la vie de l'Eglise depuis ses origines ou presque, la vie consacrée cependant n'appartient pas à la structure hiérarchique de l'Eglise. En revanche, « *par institution divine il y a dans l'Eglise, parmi les fidèles, les ministres sacrés qui en droit sont aussi appelés clercs, et les autres qui sont aussi appelés laïcs* » (c. 207 § 1). Voilà une distinction clercs-laïcs qui, elle, est de droit divin. Car elle repose sur le sacerdoce ministériel institué par le Christ, lequel crée entre les personnes une différence essentielle et non seulement de degré (Constitution *Lumen Gentium* 10). En revanche, et Paul VI le soulignait expressément dans un discours du 20 novembre 1965, la distinction entre clercs et religieux (on dirait aujourd'hui consacrés) est de droit ecclésiastique. Et certains consacrés sont des clercs, s'ils ont reçu l'ordination correspondante. L'institut sera justement dit clérical s'il est obligatoirement dirigé par des clercs.

Se consacrer à Dieu à un titre particulier et nouveau. Le canon 573 emprunte cette expression à *Lumen Gentium* 44 qui avait bien posé la question de la relation entre baptême et profession religieuse : « *Le baptême déjà avait fait mourir (le religieux) au péché et l'avait consacré à Dieu ; mais pour pouvoir recueillir en plus grande abondance le fruit de la grâce baptismale, il veut, par la profession des conseils évangéliques faite dans*

l'Eglise, se libérer des surcharges qui pourraient le retenir dans sa recherche d'une charité fervente et d'un culte parfait à rendre à Dieu, et il se consacre plus intimement au service divin. » Ainsi la vie consacrée permet de reproduire davantage l'image du Christ qui est en nous. C'est en cela que réside son 'excellence' (V.C. 18, 32) : « *Tous sont consacrés par le baptême et la confirmation, mais le ministère ordonné et la vie consacrée supposent l'un et l'autre une vocation distincte et une forme spécifique de consécration.* » La vie consacrée n'est donc pas la simple actualisation de la grâce baptismale. Elle est un plus sur le chemin de la sainteté ; grâce au radicalisme des conseils évangéliques, elle fait entrer dans un état de vie nouveau.

2. La vie religieuse est comme la matrice de la vie consacrée. On peut la définir à partir de quatre éléments qu'on retrouve justement dans tout institut religieux (c. 607) :

- **l'émission de vœux publics**, c'est-à-dire reçus au nom de l'Eglise par le supérieur légitime. Ce sont les conseils évangéliques qui sont ainsi professés, lesquels sous une forme ou une autre englobent au moins la pauvreté, la chasteté, l'obéissance. Ici ou là un vœu spécifique, telle la stabilité chez les disciples de saint Benoît, pourra être prononcé ;

- **une certaine séparation d'avec le monde** qui est du reste éminemment variable : la différence est grande entre la clôture papale des moniales ordonnées intégralement à la vie contemplative et celle de sœurs apostoliques implantées dans un HLM de banlieue. Mais il y a toujours (ou il devrait toujours y avoir) une certaine solitude et un espace de silence propice à la prière ;

- **une vie commune**, sous des formes également très diverses ;

- **un témoignage public** que les religieux doivent rendre au Christ et à l'Eglise : ce témoignage est comme un signe de type sacramentel qui témoigne visiblement du mystère invisible du Christ.

Notre canon 607 apporte deux intéressantes précisions théologiques qui explicitent le sens de la vie religieuse, laquelle réalise :

- **une union sponsale** sous les auspices de Dieu. Ce qui reprend un texte du Décret *Perfectae Caritatis* (11), lequel rappelle que la chasteté vécue est une manifestation publique que « *l'Eglise a le Christ pour unique époux* » ;

- **le sacrifice de la vie ainsi offert à Dieu**, ce qui est à mettre en lien avec l'obéissance par laquelle le religieux consume sa volonté propre.

3. Le Code est relativement discret sur la **typologie des instituts religieux**. Lors de la préparation du Code, on avait envisagé une classification assez précise des instituts. On distinguait : les instituts monastiques et les instituts voués à l'apostolat ; et parmi ceux-ci les instituts canoniaux (comme les Prémontrés), les instituts conventuels (tels les Dominicains) et les instituts intégralement apostoliques. Cette distinction sera finalement abandonnée, notamment parce que les moines ont voulu conserver la possibilité d'œuvres apostoliques ou missionnaires.

Aussi le Code, en ses canons 674-675, retient-il la typologie suivante :

- **instituts intégralement ordonnés à la contemplation** qui, est-il souligné, « *tiennent toujours une place de choix dans le corps mystique du Christ* », car « *ils offrent à Dieu un sacrifice éminent de louange* » ;

- **instituts voués aux œuvres d'apostolat**, dont la vie est conditionnée par l'activité, mais laquelle doit toujours procéder d'une union intime avec Dieu et la favoriser.

Ainsi les monastères, selon les cas, appartiendront à l'une ou l'autre catégorie. Ce qui correspond bien aux deux hypothèses envisagées par *Perfectae Caritatis* (9) qui distingue les monastères « *entièrement consacrés dans une vie cachée au culte divin* » et ceux qui « *légitimement prennent en charge quelque œuvre d'apostolat ou de charité chrétienne*. »

On observera que **le droit oriental**, qui fait une large et spécifique place à la vie monastique distingue directement entre les monastères et les ordres et congrégations. Les moines « *tendent à la perfection évangélique en observant les règles et les traditions de la vie monastique* » (c. 433 § 1 du CCEO). Les monastères font donc vivre un héritage directement reçu des ancêtres dans cette tradition, et enrichi au cours des siècles. L'obligation de célébrer la liturgie des Heures et d'y participer est spécifiée (c. 473 § 2). Le seul apostolat qui pourra leur être demandé concerne la formation catéchétique qui sera alors donnée dans leurs propres églises (c. 479).

4. Une autre forme de vie consacrée est constituée par **l'institut séculier**. Son origine est relativement récente et elle n'a été définie par le droit qu'en 1947 dans la Constitution *Provida Mater*, même si on peut

en trouver une trace dès le XVI^e siècle dans la Compagnie de sainte Ursule fondée par Angèle Merici. Pie XII va définir ces instituts par rapport à la vie religieuse, en soulignant « *la consécration presque religieuse de leurs membres.* » Le Décret *Perfectae Caritatis* leur consacre deux paragraphes spécifiques (au n^o 11) : « *Les instituts séculiers, bien qu'ils ne soient pas des instituts religieux, comportent cependant une profession véritable et complète des conseils évangéliques dans le monde (in saeculo), reconnue comme telle par l'Eglise. Cette profession, confère une consécration à des hommes et à des femmes, à des laïcs et à des clercs vivant dans le monde.* » On le voit, leur sécularité est marquée : ici il n'est plus question de séparation, mais de vie dans le monde, seul ou en famille, afin de changer le monde comme de l'intérieur ('*ab intus*', selon le canon 710), d'être une sorte de levain évangélique dans la pâte. Pensons aux membres de l'institut Angèle Merici, du Prado ou à ceux de Notre Dame de Vie. Ils vivent les conseils évangéliques, selon leur état de clercs ou de laïcs. Certains font le travail de tout le monde, auquel leur consécration donne un nouveau sens. Selon Paul VI, leur mission représente un laboratoire d'expériences pour la rencontre Eglise-monde. Mais les membres des instituts séculiers sont bien des consacrés : ils s'engagent donc au suivi des conseils évangéliques par des vœux ou d'autres liens sacrés (tels un serment, une promesse).

5. Dans la vie consacrée enfin, mention doit être faite des ermites et des vierges. **Les ermites** sont « *des fidèles (qui) vouent leur vie à la louange de Dieu et au salut du monde dans un retrait plus strict du monde, dans le silence et la solitude, dans la prière assidue et la pénitence* » (c. 603 § 1). Ce même canon précise que l'ermite fait profession publique des trois conseils évangéliques entre les mains de l'évêque diocésain, avec lequel il devra donc préciser son programme de vie. On le voit, ces ermites du Code sont bien différents de ceux prévus par la Règle de Saint Benoît, lesquels sont des cénobites expérimentés qui continuent à vivre sous la dépendance de leur abbé, et qui en droit sont des religieux.

Le canon 604 prévoit également l'ordre des **vierges** qui s'ajoute à la vie consacrée. L'institution en est même la plus ancienne forme ; elle a beaucoup évolué au cours des siècles et, à partir du Moyen-Age, cette consécration sera réservée aux moniales cloîtrées. En 1970, la révision du rituel fera avancer les choses en ouvrant cette possibilité à des femmes vivant dans le monde. La consécration est reçue par l'évêque diocésain. « *Les vierges... épousent mystiquement le Christ Fils de Dieu et sont vouées au*

service de l'Église » (c. 604 § 1). On remarquera que les vierges consacrées s'engagent exclusivement à la chasteté et qu'en outre le droit de s'associer entre elles leur est expressément reconnu par le Code, ce qui est un soutien précieux pour rompre leur isolement.

6. « **Les sociétés de vie apostolique** prennent place à côté des instituts de vie consacrée » (c. 731 § 1). Leur situation a été longuement discutée lors de la préparation du Code. L'ancien droit parlait à leur endroit de sociétés sans vœux, leurs membres menant la vie commune mais n'émettant pas les trois vœux religieux habituels. Les rédacteurs du nouveau Code avaient pensé les intégrer dans la vie consacrée, mais nombre de ces sociétés résistèrent arguant de leurs spécificités au nom de l'apostolat exercé. De fait, trois éléments caractérisent ces sociétés :

- la finalité apostolique qui les conduit à étendre le règne du Christ par leurs œuvres (de charité, d'enseignement, de soins...) ;
- la vie commune qui ressource et dynamise leurs membres pour la mission ;
- la forme de l'engagement qui peut être plus ou moins souple : dans certaines de ces sociétés, « *les membres assument les conseils évangéliques par un certain lien défini par les constitutions.* » C'est sans doute le point le plus original qui recouvre une grande diversité de situations : il s'agira tantôt de vœu non religieux (chez les Filles de la Charité), de promesse, de serment (Missions Africaines), tantôt d'une simple formule d'incorporation dans la société (Eudistes). De tels engagements ne sont eux-mêmes que des moyens au service de l'apostolat.

7. Enfin une place à part doit être faite aux **communautés nouvelles** qui, souvent, ne trouvent pas les formes de vie consacrée à leur pointure, dans la mesure où elles comprennent des hommes et des femmes, célibataires ou mariés : différents états de vie se côtoient ; différentes formes d'engagement aussi. En droit canonique, les catégories juridiques sont pauvres à leur égard. Les communautés se tournent donc vers le moule assez souple des associations de fidèles. Les unes seront des associations privées qui, pour obtenir la personnalité canonique, devront faire approuver leurs statuts par un décret formel de l'autorité hiérarchique (c. 322 § 1). On peut citer ici l'Emmanuel, les Béatitudes ou encore le Pain de Vie. Si l'association agit pour des fins réservées à la hiérarchie

ecclésiastique, ou encore si elle a pour objet de promouvoir le culte public, l'autorité hiérarchique érigera elle-même une association publique de fidèles – laquelle recevra la responsabilité d'agir au nom de l'Eglise (*'nomine Ecclesiae'* selon le c. 313). D'où un contrôle étroit sur leur fonctionnement : le canon 315 les soumet à « *la haute direction de l'autorité ecclésiastique.* » On peut citer les Focolari, le Chemin Néo-catéchuménal, le Chemin Neuf.

Dans ces communautés, les formes d'engagement sont extrêmement variées. A cet endroit, on peut relever de fréquentes confusions, jusque dans la terminologie, avec la vie consacrée ou religieuse. Dans telle communauté nouvelle, on s'engage sous forme de vœux, parfois lors de cérémonies très solennelles présidées par l'évêque – cependant il ne s'agit pas de vœux religieux publics au sens du canon 607; ailleurs, la personne est dite consacrée, alors qu'elle ne l'est pas au sens des canons 573 suiv. ; et puis ici ou là un habit de type religieux leur est donné. Autant d'ambiguïtés qui suscitent des confusions chez les engagés eux-mêmes lesquels s'estiment parfois liés, ou se croient protégés, par des vœux religieux alors qu'ils ne le sont pas ; ainsi les canons sur la sortie (c. 686 suiv.) ou sur le renvoi d'un institut (c. 694 suiv.) ne leur sont en effet pas applicables.

Cependant, rien n'empêche une association de fidèles de faire reconnaître en son sein un institut religieux pour des hommes ou des femmes qui décident de s'engager, par des vœux, à suivre les conseils évangéliques. C'est ce qu'a fait le Chemin Neuf pour les hommes célibataires qui le désirent.

On peut espérer que le droit canonique apportera bientôt des clarifications sur tous ces points, en supprimant notamment certaines ambiguïtés par rapport au droit de la vie religieuse, en apportant aussi toutes les garanties voulues aux engagés, tout en préservant la richesse de ces nouveaux charismes qui méritent d'être préservés d'autant que bien des jeunes vocations semblent les apprécier.

8. Nous le voyons donc, la vie consacrée est enserrée dans des formes relativement strictes qui rejettent à l'extérieur bien des formes de vie commune dédiées au Seigneur. Cependant, le droit, au canon 605, prévoit avec l'approbation de Rome l'émergence de **nouvelles formes de vie consacrée**. Par exemple, en associant dans une même Famille hommes et femmes, sous réserve que l'habitat soit bien séparé ; il est

même possible de prévoir un modérateur général unique qui garantit la préservation commune du charisme ; en revanche, les couples ne pourraient qu'être associés à un tel institut, car les consacrés doivent toujours professer les conseils évangéliques. La mise en œuvre de ce canon est cependant assez rare. On signalera la Famille monastique de Bethléem, la Société du Christ Seigneur à Montréal ou encore l'œuvre de l'Église en Italie. On peut espérer le développement de ces rares initiatives qui expriment pourtant bien la vitalité de la vie consacrée en l'adaptant aux réalités de notre siècle.

Père Achille MESTRE.

Notes bibliographiques.

Pour approfondir ces sujets, on pourra se reporter avec fruit à la plaquette publiée par les Conférences de Supérieurs majeurs en 2002, *Des vocations dans l'Église, Les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique* (51 pages). Des bibliographies correspondantes aux différentes formes de vie consacrée sont proposées.

Plus largement, on peut consulter les deux ouvrages classiques du Père Jean BEYER, *Le droit de la vie consacrée*, T. I *Normes communes*, T. II *Instituts et sociétés*, Tardy 1988. Ce deuxième tome présente, dans le détail, le fonctionnement des instituts religieux, des instituts séculiers et des sociétés de vie apostolique.

Sur les communautés nouvelles, voir le cours donné au Centre Sèvres par le Père Michel DORTEL-CLAUDOT, *Communautés nouvelles et liberté d'association dans l'Église*, Communauté du Chemin Neuf 2006.

II. CONSTITUTION DE LA CONFERENCE DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE FRANCE

A Lourdes, lors de leur réunion annuelle, quelque 400 Supérieur(e)s majeur(e)s d'instituts religieux, apostoliques et contemplatifs, de sociétés de vie apostolique aussi, ont décidé d'unifier leurs efforts en créant une seule structure : la CORREF. La nouvelle Conférence donnera une meilleure visibilité, une plus grande lisibilité donc à la vie religieuse en France. Depuis plus de 50 ans, les Supérieur(e)s religieux et religieuses se retrouvaient au sein de deux structures (CSMF et CSM) qui ont désormais fusionné.

La CORREF est donc née le 21 novembre 2008. Instance d'Eglise, association civile aussi, elle manifèstera mieux les deux dimensions apostolique et monastique de la vie religieuse. Même si le Service des moniales (SDM) conserve sa propre identité, il sera davantage associé aux travaux de la nouvelle Conférence – ce qui, indirectement, ne pourra que faciliter les liens avec la Fondation des Monastères. La CORREF valorisera également la complémentarité masculine et féminine dans une parité qui protégera les charismes de chaque groupe d'instituts. Cette solidarité – et c'est un point nouveau à souligner – impliquera non seulement les Supérieurs mais aussi, à la base, les religieux et religieuses dans le cadre des provinces ecclésiastiques qui, au nombre de quinze, rassemblent plusieurs diocèses autour d'un archevêque métropolitain. Ces réunions à l'échelon provincial permettront une meilleure connaissance mutuelle et faciliteront les relations avec l'Eglise de France de la même façon qu'au niveau national des ponts, déjà largement construits, seront entretenus entre la CORREF et la Conférence des évêques.

Tout cela peut sembler un peu juridique ! Mais le droit n'est fait que pour traduire et surtout promouvoir la vie. Dans ces conditions, de nouveaux projets vont pouvoir naître ; de nouveaux objectifs à la présence de la vie religieuse dans l'Eglise et dans le monde pourront être fixés ; de nouvelles méthodes de travail seront engagées pour soutenir les instituts en développement ou en accompagner d'autres en difficulté. L'Eglise est appelée à relever bien des défis en ce début du 21^e siècle : l'évangélisation, les vocations, le sens du partage notamment. Sans frilosité et avec un juste dynamisme. Puisse la nouvelle Conférence y participer à sa juste place sous la veille maternelle de Notre-Dame !

A.M.

VIE DE LA FONDATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2008 A L'ABBAYE SAINTE SCHOLASTIQUE DE DOURGNE



La Fondation à Dougne.

I. Mot d'accueil de la Présidente

« En ouvrant officiellement cette assemblée, je voudrais tout d'abord remercier Mère Abbessé pour son accueil si chaleureux et fraternel. Nous sommes très heureux, ma Mère, d'être chez vous et nous espérons que la joyeuse pagaille engendrée par notre groupe ne troublera pas la paix bénédictine.

Grande est notre joie d'accueillir Monseigneur l'Archevêque de Toulouse. Merci, Monseigneur, d'avoir accepté de nous honorer de votre présence malgré vos nombreuses charges pastorales. Prendre la parole devant deux Présidents émérites est vraiment un exercice périlleux et très intimidant.

Nous nous réjouissons aussi de la venue de Sœur Marie-Bernard, du Carmel de Bayonne et Présidente du Service des Moniales.

Notre chère sœur Benoît de Jouarre est malheureusement absente mais bien présente de cœur et aussi par la prière : elle tenait à ce que nous le sachions.

Comment ne pas évoquer le décès subit de Madame Brigitte Estrangin qui nous a tous tellement attristés. Nous savons tout ce qu'elle a été au cœur de la Fondation et combien a été grand son dévouement. Je propose que nous prenions un temps de silence afin que chacun puisse méditer sur un évènement vécu avec Brigitte afin d'en louer le Seigneur.

Si nous sommes heureux de ce temps de convivialité et d'amitié il nous faut aussi envisager un départ : celui du Père Achille Mestre. Comme chacun le sait, il est moine de Ganagobie, aumônier à l'Abbaye de Jouarre, agrégé de droit public et canoniste distingué, professant au Centre Sèvres et ...conseiller, ô combien sollicité et écouté à la Fondation où il est entré le 20 juin 1998. La toute nouvelle Conférence des Supérieurs Majeurs ne pouvait choisir meilleur Secrétaire Général... Nous aurions souhaité que son choix soit moins bon et se porte ailleurs ! Mais les choses étant ce qu'elles sont, notre amitié et notre prière vous accompagnent, cher Père, dans cette nouvelle mission et nous nous réjouissons de l'excellent travail que vous allez accomplir pour la gloire de Dieu et le bien de la vie religieuse. Le modeste souvenir que nous vous offrirons tout à l'heure est le symbole de l'écoute et de la communication qu'exigera votre nouveau ministère... mais aussi un moyen pour nous de garder le contact en vous redisant toute notre gratitude pour votre dévouement fraternel.

Un Bénédictin nous quitte, un autre arrive ! En votre nom, je souhaite la bienvenue au Père Hugues Leroy, Prieur de l'abbaye Sainte Marie de La Source, Président des Archivistes de France, conseiller du Service des Moniales et canoniste. Il acceptera de mettre ses compétences au service de la Fondation si le Conseil en est d'accord. Merci, Père Hugues, d'avoir répondu à mon appel de manière si simple et fraternel.

Mon premier Conseil en tant que présidente est certes enraciné dans la joie d'être accueillis ensemble à Dourgne et de partager prière, travail et amitié. Il est aussi placé sous le signe de la gravité et d'un peu d'austérité. La crise est là pour nous aussi. Pas dramatique mais incitant à la prudence en nous fixant des priorités dans les secours. Je laisse la parole à ceux qui sauront vous parler de cela sagement et avec le recul nécessaire.

Je voudrais seulement vous dire que ces derniers temps à Londres, au cœur de la City, un endroit était étonnement fréquenté : une péniche au bord de la Tamise. La péniche-chapelle. Dans la déroute bancaire, les hommes revenaient à l'essentiel : heureuse crise ! »

II. Résolutions

Première résolution :

Le Conseil, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du 29 avril 2008 et 8 juillet 2008 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution :

Le Conseil approuve le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2009 établi par M. Ancely, expert-comptable de la Fondation.

Troisième résolution :

Le Père Hugues Leroy, Prieur de l'Abbaye Sainte Marie de La Source à Paris, est élu à l'unanimité au Conseil d'Administration, en remplacement du Père Achille Mestre, démissionnaire.

Quatrième résolution :

Le Conseil décide du lieu et de la date des prochains Conseils d'Administration. Ils auront lieu le 28 avril au siège de la Fondation à Paris et le 17 octobre 2009 à l'Abbaye Notre Dame des Neiges (Ardèche).

Les réunions de bureau auront lieu au siège les 6 janvier 2009 et à une date non encore fixée pour juillet 2009.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h et de tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le secrétaire.

RECENSIONS

L'alphabet du moine

Jeremy DRISCOLL osb

200 pages, Salvator 2008, 14,80 €.

L'auteur, moine bénédictin en Oregon et professeur à l'Université grégorienne, nous partage des méditations intimes autour de mots qu'il présente sous forme de liste alphabétique. A priori, le lecteur sera un peu décontenancé car tous les mots retenus – tant s'en faut – n'ont pas une connotation spirituelle. Et puis, un peu comme sur un divan de psychanalyste, le Père Driscoll se livre à des associations libres d'idées en se laissant guider par ses connaissances ou son imagination, en tout cas par les résonances personnelles de ces mots dans sa vie. Le livre se consulte comme un dictionnaire et ici ou là on peut récolter des perles, comme autour des mots *écouter*, *contemporains* ou *milieu de la vie*.

La France cistercienne

ARCCIS, Armelle BONIS, Sylvie DECHAVANNE, Monique WABONT

160 pages, Salvator 2008, 15 €.

Voici un beau livre pour initier à la France cistercienne : superbe et riche iconographie, papier glacé, présentation aérée et vivante. Quatre thèmes sont successivement abordés : l'histoire de ce monde monastique jusqu'à nos jours ; le témoignage d'une moniale ; quelques échappées géographiques et plus brièvement, en postface, la spiritualité. La compétence des auteurs est garante de la fiabilité des sources et de leur utilisation. Ce livre est comme une invitation au voyage cistercien, au séjour dans une de ces abbayes.

Louanges Vespérales

Patrick HALÁ osb

156 pages, Editions de Solesmes 2008, 18,50 €.

Après l'étude approfondie des oraisons eucharistiques, le moine de Solesmes poursuit son travail en s'attelant avec bonheur aux Hymnes de la Liturgie des Heures, pour l'instant à ceux des Vêpres du temps ordinaire, des petites Heures et de Complies. Il commence par une traduction méticuleuse et poursuit par une analyse suivie de l'hymne qu'il appuie sur tout un appareil documentaire qui emprunte largement aux Pères de l'Eglise comme à des références littéraires postérieures. C'est un travail magistral qui nous est ainsi livré : il aide à méditer en introduisant à l'Office ; il sera un soutien pour les spécialistes de liturgie. Dans la préface, le cardinal Jean Honoré dit tout le bien qu'il pense, à juste titre, de ce livre.

Cœur à Cœur. Le temps des fiançailles. Le temps de l'amour

Frère Joël

168 pages, 2007, 16 €.

On peut regretter que cette publication demeure trop confidentielle. Elle n'est disponible qu'au magasin de l'Abbaye du Bec-Hellouin dont l'auteur est moine, ou en ligne sur www.lulu.com/jphilippon. Le Père Joël, qui a donné à notre revue deux excellents articles sur l'Europe (n° 153 et 156), présente ici le fruit d'une longue expérience de rencontres et d'accompagnement de fiancés ou mariés, parfois en grandes difficultés. Il aborde, sans tabou, toutes les questions qui lui ont été posées et esquisse, avec justesse et discrétion, des pistes de réponse. Ce petit ouvrage peut être une aide précieuse pour les accompagnateurs comme pour les couples.

Le désir inconscient de Dieu

Jean-François NOEL

256 pages, DDB 2008, 23 €.

Prêtre de la Fraternité des moines apostoliques de Saint Jean-de-Malte à Aix-en-Provence, Jean-François Noel est un psychanalyste qui a déjà publié plusieurs livres dont nous avons rendu compte dans ces mêmes colonnes. La pertinence de ce dernier ouvrage me paraît particulièrement grande et s'inscrit dans le mouvement de la grande réconciliation entre culture et foi, entre Eglise et société, finalement entre Dieu et l'homme. Pour l'auteur, en chacun réside un véritable inconscient spirituel représenté par l'image divine déposée en nous et sculptée par nos rencontres successives avec le divin. Cette ouverture naturelle de l'homme à Dieu ne peut être activée que par un double mouvement de descente en soi et de rencontre avec l'autre, d'intériorité et d'ouverture. Pareille justesse de propos, à la fois théologique et psychanalytique, me semble devoir autant à Rahner qu'à Jung. Les formules sont souvent bien frappées et le propos relativement aisé à suivre. Voilà qui peut aider à passer d'une croyance latente à une foi vive.

A.M.

Initiation à la vie spirituelle

Dom André LOUF

110 pages, Parole et Silence 2008, 10 €.

Le sous-titre de ce petit livre révèle bien le propos de l'ancien Abbé du Mont-des-Cats : nous faire profiter de son expérience en nous livrant *Quelques constantes du parcours spirituel d'un chrétien*. Pour qui désire vivre selon l'Esprit de Dieu, il est trois étapes successives : l'une psychique qui, après un temps de conversion, suscite l'enthousiasme ; la deuxième rationnelle, souvent initiée par

une crise, apprend à se laisser gérer par la prière tandis que la dernière étape peut, dès à présent, conduire le contemplatif dans l'au-delà du Royaume. Le propos volontairement didactique emprunte aux différentes traditions monastiques. Il pourra guider tout spirituel en quête d'unification de son être.

Terre des vivants

Nathalie Nabert

140 pages, Presses de la Renaissance 2008, 15 €.

Ancien Doyen à l'Institut catholique de Paris et spécialiste de la vie cartusienne (voir son article sur cette tradition dans cette même revue, n° 136), l'auteur est bien connu de nos lecteurs auxquels nous aimons présenter ses livres. Ce dernier, par sa veine poétique même, parle à des contemporains inscrits dans une société de ruptures et inquiète de son devenir. Le chapitre intitulé « Nouer, dénouer, renouer » est brûlant d'actualité. L'auteur ne peut que toucher le cœur des religieux, des époux chrétiens aussi lorsqu'elle écrit : « Il y a une profondeur à sceller le don de soi dans une promesse à travers laquelle nous nous purifions chaque jour » (p. 97). Mme Nabert décline pour aujourd'hui l'esprit des Béatitudes.

A.M.

Découvrir son monastère intérieur.

Conseils spirituels pour la vie quotidienne

Père Christopher JAMISON

240 pages, Presses de la Renaissance 2008, 17 €.

A priori ce pourrait être un ouvrage bien classique. L'Abbé bénédictin de Worth en Angleterre s'inscrit dans la grande tradition des Pères du désert et de saint Benoît pour rappeler les étapes d'un chemin destiné à faire de son cœur un sanctuaire, un lieu saint dédié à Dieu. Et ces étapes sont bien connues des moines : le silence, la *lectio divina*, l'obéissance, l'humilité notamment. A en rester là ce serait un livre spirituel de plus. Un bon. Mais pas davantage. Or tout le propos est 'décaté' car il se situe dans un contexte bien particulier, étant le fruit d'une émission de télé-réalité The Monastery : pendant quarante jours – le temps d'un exode – des caméras ont filmé en permanence cinq hommes plongés au cœur de la vie monastique, coupés donc de leurs relations familiales, sociales, professionnelles. Voir des moines vivre avec eux et leur répondre de façon pertinente a été une surprise pour les quelque trois millions de téléspectateurs. Le retentissement fut considérable pour l'abbaye de Worth qui connut ensuite un afflux de retraitants ! Les dialogues vécus, les expériences partagées nourrissent ce livre qui parle à des gens de notre temps, en utilisant leurs codes et leurs moyens de communication. C'est ainsi que la bibliographie proposée en fin de chapitre pour aller plus loin est systématiquement complétée par l'indication de sites Internet opportuns. Puisse ce livre toucher les jeunes plus familiers des écrans que de nos traditionnelles bibliothèques monastiques !

ANNONCES

1 Les Clarisses de Montbrison cèdent un photocopieur noir 45 pages/min. A4-A3, 2 bacs grande capacité, carte réseau. Prix à débattre.

S'adresser à sœur Cécile-Marie

Tél. : 04 77 58 73 35

2 Atelier d'art cherche à développer une collaboration avec un monastère. Travail de dorure à la feuille et patines. Formation à cette activité suivie et assurée.

S'adresser à Manuela Paul-Cavallier et Guillaume Martel

Tél. : 01 45 49 02 07

3 Sculpteur réalise statues, mobilier en pierre, bois, marbre, restauration, copie. Disponible pour travaux d'entretien dans monastères. Références.

S'adresser à François Chavanel

Tél. : 06 28 61 06 83

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2009

Ordinaire : **18 €**
Soutien : **30 €**
Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse.

.....

Nom Prénom.

Adresse.

.....

Code postal Ville.

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





La communauté est sacramentelle, c'est-à-dire que toutes les réalités tangibles de la communauté sont les moyens par lesquels la grâce cachée du Christ est donnée aux membres. Dieu nous donne, par l'intermédiaire de la communauté, la grâce de l'obéissance, de la retenue dans les paroles et de l'humilité. Benoît n'appelle pas ces trois qualités vertus, car il n'entendait les vertus que dans le sens classique : la force et la justice, la tempérance et la prudence. Dans le monde de Benoît, ces vertus sont comprises comme étant des habitudes qui peuvent être acquises par la pratique : une personne peut apprendre à être juste et prudente par l'éducation et la formation, et ces habitudes, une fois acquises, le sont pour la vie entière. En revanche, l'obéissance, le silence et l'humilité sont des qualités dont nous ne pouvons faire l'expérience qu'en persévérant fidèlement dans la vie communautaire. C'est ce pour quoi une communauté est faite : favoriser l'expérience de ces qualités par l'intermédiaire même des structures communautaires. Pour Benoît, dès que l'on quitte la communauté, ces qualités sont vouées à disparaître.

Père Christopher JAMISON, *Découvrir son monastère intérieur*
Presses de la Renaissance 2008, p. 169-170.